

## Reçu au titre des dons à certains organismes d'intérêt général Articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du code général des impôts (CGI)

Bénéficiaire des versements					
Nom ou dénomination :					
Adresse: N° Rue					
Objet:					
Objet .					
Cochez la case concernée (1):					
Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du// publié au Journal officiel du/ ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du//					
☐ Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L. 719-12 et L. 719-13 du code de l'éducation					
☐ Fondation d'entreprise					
Oeuvre ou organisme d'intérêt général					
Musée de France					
☐ Établissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif					
Organisme ayant pour objet exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises					
Association cultuelle ou de bienfaisance et établissement public des cultes reconnus d'Alsace-Moselle					
Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals					
Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficulté ou favorisant leur logement					
Fondation du patrimoine ou fondation ou association qui affecte irrévocablement les dons à la Fondation du patrimoine, en vue de subventionner les travaux prévus par les conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires des immeubles (article L. 143-2-1 du code du patrimoine)					
Établissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif					
☐ Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail).					
Associations intermédiaires (article L. 5132-7 du code du travail)					
Ateliers et chantiers d'insertion (article L. 5132-15 du code du travail)					
☐ Entreprises adaptées (article L. 5213-13 du code du travail)					
Agence nationale de la recherche (ANR)					
Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)					
Autre organisme :					

- (1) ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme
- (2) dons effectués par les entreprises

Donateur					
Nom: Prénoms:					
Adresse :					
	Commune				
Le bénéficiaire reconnaît	avoir reçu au titre des dons et vers	ements ouvrant di	roit à réduction d'impôt	, la somme de :	
Somme en toutes lettres :					
Date du versement ou d	u don ://				
Le bénéficiaire certifie s prévue à l'article (3) :	aur l'honneur que les dons et verse 200 du CGI	ements qu'il reço 238 bis du CGI		duction d'impôt bis A du CGI	
Forme du don :					
Acte authentique	Acte sous seing privé	Déclaration	on de don manuel	Autres	
Nature du don :					
☐ Numéraire	☐ Titres de sociétés cotés	Autres (4)	)		
En cas de don en numéraire, mode de versement du don :					
Remise d'espèces	Chèque	☐ Virement, prélèvement, carte bancaire			
(3) L'organisme bénéficiaire peut cocher une ou plusieurs cases. L'organisme bénéficiaire peut, en application de l'article L. 80 C du livre des procédures fiscales, demander à l'administration s'il relève de l'une des catégories d'organismes mentionnées aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts. Il est rappelé que la délivrance irrégulière de reçus fiscaux par l'organisme bénéficiaire est susceptible de donner lieu, en application des dispositions de l'article 1740 A du code général des impôts, à une amende fiscale égale à 25 % des sommes indûment mentionnées sur ces documents.					
(4) notamment : abandon de revenus ou de produits ; frais engagés par les bénévoles, dont ils renoncent expressément au remboursement					
			Date et adresse du sma	art contract	
			0x343c43a37d37dff08ae8c4a1154	14c718abb4fcf8	